
Société SARL 1D1M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 5 000 €
Siège social :
2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS : 910 285 469 RCS NIORT
SIREN : 910 285 469

Procès-Verbal de délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à dix heures, les associés de la société SARL 1D1M, société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé au 2 bis rue des Cormorans, 79200 POMPAIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NIORT sous le n° 910 285 469 RCS NIORT, ont tenu une assemblée générale audit siège.

L'assemblée est présidée par Madame DELAITRE Anne, propriétaire de 100 parts, domicilié 2 Bis Rue Des Cormorans, 79200 POMPAIRE

Le président constate que monsieur MILLET Jean Paul est présent et représente la SCIGP 4M, société immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le N° 821 217 486 RCS NIORT le 28/06/2016, dont le siège social est situé au « 2 bis rue des Cormorans, 79200 POMPAIRE », propriétaire de 400 parts.

Total des parts présentes : 500, représentant 100 % du capital

Exposé des motifs :

Suivant acte sous seing privé en date du 24 janvier 2022, il a été constitué la présente SARL entre les associés ci-après désignés, Madame DELAITRE Anne et la SCIGP 4M, représentée par monsieur MILLET Jean Paul

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 exemplaire de la lettre de convocation à la présente Assemblée,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi et aux statuts, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

JPM AD

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- Dissolution de la société,
- Nomination du liquidateur,
- Formalités et enregistrement,

Première résolution – Dissolution de la société

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2024 afin de délibérer sur la dissolution amiable anticipée de la présente société.
Après exposé de la situation les associés ont décidé de procéder à la dissolution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Nomination du liquidateur

La présente assemblée décide de la nomination de monsieur MILLET Jean Paul en tant que liquidateur. Ce dernier aura comme mission de réaliser et solder les affaires en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Il devra également réaliser les opérations et formalités d'enregistrement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Formalités et enregistrement

Conformément à la législation et aux règlements en vigueur, le liquidateur s'engage à réaliser les formalités suivantes :

- Procéder à la publication dans un journal d'annonces légales des présentes.
- Déposer le dossier sur le guichet unique

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Pompaire, le 30 juin 2024.

En 6 exemplaires que de parties à l'acte outre un exemplaire pour le dépôt au greffe du tribunal.

Le présent acte est établi sur 4 pages et annexes et comporte :

- Mot rayé nul :
- Mot ajouté :
- Renvoi :

JPM AD

Signatures des associés

Madame DELAITRE Anne, Valérie

« Lu et Approuvé »

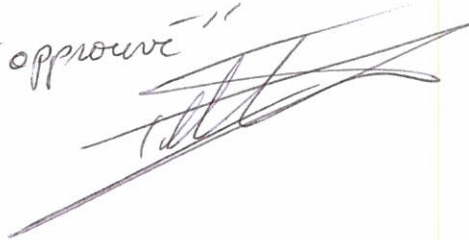
Lu et approuvé



SCIGP 4M, représentée par monsieur MILLET Jean Paul Daniel

« Lu et Approuvé »

« Lu et approuvé »



JPA AD